

## **DÉCISIONS DE LA FORMATION REGULATION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DU RUGBY FRANÇAIS**

**PARIS, LE 7 JUIN 2023** – A la suite de l'audition du 6 juin 2023 de l'US Carcassonnaise et après analyse des pièces des dossiers, des rapports d'instructions et des arguments présentés par le club, la formation "Régulation" du Conseil de discipline du rugby français (ex "Conseil Supérieur de la DNACG") prononce les sanctions suivantes concernant l'US Carcassonnaise :

- la révocation du sursis de trois points au classement du championnat dans lequel évoluera le club au cours de la saison 2023 /2024 (sursis prononcé par la "Formation régulation" du Conseil de discipline du rugby français le 7 décembre 2022) en application de l'article 3.2.5 "non-respect des dispositions réglementaires et décisions de la C.C.C.P. et/ou du Conseil de discipline du rugby français"
- la révocation du sursis de l'amende de 13 000 euros en application de la décision prononcée par la "Formation régulation" du Conseil de discipline du rugby français le 7 décembre 2022 et de l'article 3.2.5 "non-respect des dispositions réglementaires et décisions de la C.C.C.P. et/ou du Conseil de discipline du rugby français"

L'US Carcassonnaise disposera d'un délai de 7 jours pour faire appel des décisions auprès de la formation Régulation de la Commission d'appel de la FFR, à compter de la date de notification de la décision motivée. L'appel n'est pas suspensif.

---

### **CONTACT PRESSE**

Thibault BRUGERON – [thibault.brugeron@lnr.fr](mailto:thibault.brugeron@lnr.fr) – 01 55 07 87 51